

ACTUALITÉ

Le photovoltaïque et l'éolien peuvent-ils concourir au «redressement productif» ?

Eric Leysens | 19/07/2012 | 15:56 | Eau & énergie



© Eric Leysens
Reflét de l'église de Manspach sur sa toiture photovoltaïque

Les ministres de l'Écologie et du redressement productif demandent conjointement des propositions pour favoriser les filières françaises photovoltaïque et éolienne. Ces recommandations viendront nourrir les discussions de la « conférence environnementale ».

Dans le photovoltaïque et l'éolien, «la France n'a plus de sociétés dans les dix premières mondiales ». La ministre de l'Écologie Delphine Batho évoque l'époque où l'entreprise française Photowatt faisait partie des leaders mondiaux du secteur. Les temps ont changé. L'ancien fleuron hexagonal a été sauvé in extremis de la faillite en février dernier.

Afin de conjurer le sort, Delphine Batho vient de confier au Conseil Général de l'Économie, de l'Industrie et des Technologies (Cgeiet) et au Conseil Général de l'Environnement et du Développement durable (Cgedd), avec le ministre du redressement productif Arnaud Montebourg, une mission sur la filière amont du photovoltaïque et une sur l'éolien. Auditionnée mercredi 19 juillet par la Commission du Développement durable du Sénat, la ministre de l'Écologie a indiqué qu'elle attend des propositions sur la stratégie à mettre en place pour favoriser la production française dans ces deux domaines. Le Cgeiet et le Cgedd devront les livrer avant la conférence environnementale qui débutera le 13 septembre.

Un rapport de plus ?

« Les deux institutions ont déjà remis des rapports sur ces sujets », souligne Arnault Gossement. L'avocat spécialiste des énergies renouvelables au sein du cabinet de Corine Lepage rappelle sur

son blog que « le Cgeiet avait été l'un des auteurs du rapport "Charpin" sur le solaire photovoltaïque, remis au Gouvernement en septembre 2010. Lequel avait assez largement motivé la mise en œuvre d'un moratoire suspendant l'obligation d'achat pour les installations photovoltaïque». Il signale que «le Cgedd a également rédigé, en mai 2011, un rapport relatif à l'instruction administrative des projets éoliens».

« En définitive, il est assez probable que les rapports qui seront remis en septembre prochain aux ministres de l'écologie et de l'industrie ne soient pas très éloignés des conclusions de ceux réalisés en 2010 et 2011 », indique Arnaud Gossement.

A la question «l'exercice est-il alors vain ?», l'avocat répond qu'«il est trop tôt pour le dire » et souligne « l'occasion d'une réflexion juridique renouvelée sur les difficultés rencontrées par les filières de l'éolien et du solaire ces deux dernières années ».

Pas de filière sans panneaux. Pas de panneaux sans impôts

Regroupant plusieurs centaines d'entreprises, le syndicat des énergies renouvelables (SER) approuve la démarche du gouvernement et propose d'apporter sa contribution aux Cgeiet et au Cgedd.

A l'époque de la publication du rapport « Charpin », le Ser avait exprimé «de vives inquiétudes » quant aux objectifs recommandés en termes de puissances installées, d'ici à 2020. Le SER les jugeait trop peu ambitieux pour soutenir une filière française. Il mise lui, dans les 8 ans qui viennent, sur une multiplication par 20 du parc photovoltaïque, et par 5 du parc éolien.

Le dessein du SER demande un effort de financement public et donc une sollicitation plus importante des contribuables. Il nécessiterait, selon ce dernier, 7 milliards d'euros chaque année. La majeure partie de la somme proviendrait d'une augmentation de la contribution au service public de l'électricité, payée par tous les consommateurs finaux, afin, entre autres, de financer l'obligation d'achat de l'électricité produite par les énergies renouvelables.

100 000 emplois (pas tous durables)

Cette multiplication de panneaux et des mats aurait des conséquences non négligeables sur l'emploi. A la veille de l'élection présidentielle, le SER avait demandé au cabinet de prospective Bipe d'estimer le nombre d'emplois que génèrerait son scénario. Résultat : 100 000 emplois (directs et indirects) pourraient être créés. Un bémol : une part importante des emplois générés pourrait disparaître, après 2020, au cas où les investissements dans les ENR ralentissent.

Par exemple, un tiers seulement des 56 000 emplois liés au photovoltaïque en 2020 serait consacrés à l'exploitation et à la maintenance et peuvent donc être qualifiés de durables.

Lier écologie et redressement productif n'est pas simple. Il serait donc dommage que le Cgeiet et le Cgedd se contentent de reprendre leurs rapports précédents. L'enjeu est trop important.

FOCUS

La ministre donne suite aux appels d'offres

Concernant les installations de moyenne puissance pour lesquelles 218 lauréats ont été retenus en mars dernier, la ministre a souligné qu'elle étudiait le bon dimensionnement de ces projets afin de pouvoir donner dès la semaine prochaine un signe clair aux entreprises concernées. Evoquant d'éventuelles mesures transitoires, Delphine Batho a noté qu'elles ont vocation à donner un signal de persévérance à ces secteurs dans l'attente de règles stables qui résulteront du débat sur la transition énergétique prévu à l'automne.

.....
Eric Leysens | Source [LE MONITEUR.FR](#)